



## AVIS AUX MEMBRES

N<sup>o</sup> 2010 – 127

Le 29 décembre 2010

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Petrobank Energy and Resources Ltd. (PBG) et Petrominerales Ltd (PMG)**  
**Réorganisation Corporative (suivi)**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et CDCC désirent vous informer que la portion en espèces équivalente à 0,5 action de New Petrominerales (« PMG ») qui est incluse dans le nouveau livrable par contrat PBG1 a été déterminée à 15,93\$. Conformément aux circulaires no 171-10 et l'avis aux membres no 126-10 en date du 24 décembre 2010, cette portion en espèces est le prix de fermeture de PMG au 24 décembre 2010, multiplié par 0,5. Par conséquent le nouveau livrable par contrat PBG1 est le suivant :

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de Petrobank (PBG) et 61 actions ordinaires de New Petrominerales (PMG) et un versement en espèces équivalent à 0,5 action ordinaire de PMG qui est égal à 15,93\$

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher  
Premier vice-président et chef de la Compensation